

Règle 1 – LE JEU

Article 1.1 – Le MiniBasket

Le MiniBasket est un jeu proposé aux garçons et filles ayant au minimum 6 ans et au maximum dix ans dans l'année où la compétition commence.



Article 1.2 – Objectif

L'objectif du MiniBasket est, pour chaque équipe, de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon ou de marquer, dans les limites fixées par les règles du jeu.

Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer franc.

Aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes.

Règle 2 – DIMENSIONS ET EQUIPEMENTS

Article 2.1 – Le terrain

Règles obligatoires

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle.

Dimensions :
maxi : 28 x 15

Article 2.2 – Les lignes

Règles obligatoires

Ce sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de Basket-Ball normal avec les différences suivantes :

LF : Seule la ligne d'appel est prise en compte

Commentaires :

Dans le cas d'un terrain multisports, l'arbitre et les éducateurs définiront ensemble la ligne de LF avant la rencontre. A défaut on gardera la ligne officielle.

3pts : Panier à 3 points extérieur de la zone restrictive. Seule la ligne d'appel est prise en compte.

Article 2.3 – Le ballon

Règles obligatoires

Catégorie U9 et U11 M et F : ballon T5

Article 2.4 – Les panneaux / les paniers

Règles obligatoires

Chacun des panneaux doit être plastique ou en matériau transparent adéquat, de surface plane. Il doit être agréé et répondre aux normes de sécurité.

Chaque panier comprend l'anneau et le filet. Chacun des deux anneaux doit être à 2.60m maximum au-dessus du terrain.

Article 2.5 – Équipements techniques

Règles obligatoires

L'équipement technique suivant doit être à disposition :

- Un panneau d'affichage
- E-MARQUE
- Une flèche pour l'alternance
- Un appareil sonore ou un sifflet
- Plaquettes numérotées pour les fautes

Règle 3 – LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR

Article 3.1 – Les équipes

Règles obligatoires

Chaque équipe doit être composée de 4 à 12 joueurs.

4 joueurs sur le terrain.

Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.

Article 3.2 – L'éducateur

L'éducateur est le responsable de l'équipe, il doit être licencié.

Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain en encourageant toute action positive, même si elle n'est pas suivie d'effet immédiat, en expliquant les actions négatives, en donnant des solutions possibles au joueur.

Il adopte une attitude positive, s'attache à respecter l'ensemble des acteurs de la rencontre et exige la même attitude de la part de ses joueurs.

Il est responsable des changements de joueurs.

Article 3.3 – Tenue des joueurs

Règles obligatoires

Toutes les joueuses et tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot de même couleur. Les maillots doivent être numérotés.

Règle 4 – REGLES DE CHRONOMETRAGE

Article 4.1 – Temps de jeu / Chronométrage

Règles obligatoires

Catégorie U11 :

8 périodes de jeu de 5 minutes non décomptées.

Intervalle de 1 mn entre les périodes 1, 2, 3 et 4

Intervalle de 5 mn entre les périodes 4 et 5

Intervalle de 1 mn entre les périodes 6, 7 et 8

Catégorie U9 :

8 périodes de jeu de 4 minutes non décomptées.

Intervalle de 1 mn entre les périodes 1, 2, 3 et 4

Intervalle de 5 mn entre les périodes 4 et 5

Intervalle de 1 mn entre les périodes 6, 7 et 8

Durant la rencontre si l'écart entre les 2 équipes atteint **30 points**, le score affiché au tableau ne doit pas dépasser cet écart.

Cependant, le score réel continue d'être noté sur la feuille E-MARQUE.

Article 4.2 – Début de la rencontre

Selon les règles officielles, la rencontre commence par un entre deux (l'arbitre doit lancer le ballon entre deux adversaires) puis s'applique la règle de l'alternance.

Après la mi-temps (fin de la 4^{ème} période), les équipes doivent changer de panier.

Article 4.3 – Temps mort

Règles obligatoires

Catégorie U11 :

Aucun Temps Mort pour la 1^{ère} mi-temps (P1, P2, P3 ou P4).

2 Temps Mort de 1mn pour la 2^{ème} mi-temps (P5, P6, P7 et P8).

Catégorie U9 :

Aucun Temps Mort

RÈGLE 5 – VALEUR D'UN PANIER REUSSI – RESULTAT DE LA RENCONTRE

Article 5.1 – Valeurs

Règles obligatoires

Un panier réussi à l'intérieur de la zone restrictive compte 2 points.

Un panier réussi suite d'un lancer franc compte 1 point.

Un panier réussi à l'extérieur de la zone restrictive compte 3 points.



Article 5.2 – Résultat

Règles obligatoires

Chaque panier est inscrit au tableau d'affichage, en fonction de sa valeur tout en respectant le règlement (cf article 4.1 et 5.1)

L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

En cas d'égalité, une prolongation sera jouée (3 minutes)

La rencontre se termine lorsqu'une équipe a réussi plus de point que l'autre.

RÈGLE 6 – REMPLACEMENT ET PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Article 6.1 – Possibilité de remplacement

Règles obligatoires

Catégorie U11 :

Aucun changement autorisé au cours des périodes 1, 2, 3 et 4. Changements libres sur les périodes 5, 6, 7 et 8.

Catégorie U9 : Aucun changement autorisé

Remplacement en cas d'un joueur éliminé ou blessé

Lorsqu'un joueur d'une équipe doit quitter le terrain au cours d'une rencontre :

- Parce qu'il a commis **5 fautes personnelles** depuis le début de la rencontre.
- Sur blessure

Il est remplacé selon la modalité suivante :

- L'éducateur a le **choix du remplaçant**.

Article 6.2 – Présence sur le terrain

Règles obligatoires

Catégories U9 et U11 :

Toutes les joueuses et tous les joueurs inscrits sur la feuille de match (et présents) doivent participer, au minimum, à **1 période complète lors de la 1^{ère} mi-temps (P1, P2, P3 ou P4)**.



RÈGLE 7 – VIOLATIONS

Définition

Une violation est une infraction aux règles dont la sanction est la perte du ballon par l'équipe fautive.

Règles obligatoires

Le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction **sans que l'arbitre ne touche le ballon (zone avant ou zone arrière)**

Article 7.1 – Joueur hors des limites du terrain – ballon hors des limites du terrain

Règles obligatoires

Un joueur est hors-jeu lorsqu'il touche le sol **SUR** ou **EN DEHORS** des limites du terrain.

Le ballon est hors-jeu lorsqu'il touche un joueur ou tout autre personne hors-jeu, le sol ou tout autre objet **SUR** ou **EN DEHORS** des limites du terrain.

Article 7.2 – Le marcher

La règle : le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction, au-delà des limites définies dans cet article.

Aucune tolérance en zone avant et zone arrière.

Règles obligatoires

Le pivot :

Il y a pivot lorsqu'un joueur qui contrôle un ballon à l'arrêt déplace le même pied dans n'importe quelle direction alors que l'autre pied (appelé pied de pivot) reste en contact avec le sol.

Progression avec le ballon :

Après avoir choisi son pied de pivot, le joueur devra lâcher le ballon avant de le lever pour un départ en dribble ou une passe. Il ne devra pas changer de pied de pivot tant qu'il a le ballon en mains.

Article 7.3 – Le dribble

La règle : dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main.

- aucune tolérance sur le dribble à deux mains,
- aucune tolérance sur la reprise de dribble.

Article 7.4 – Règles de temps

❖ La règle des 3 secondes

Règles obligatoires

Applications de la règle.

La règle : un joueur ne peut rester plus de 3 secondes consécutives dans la zone restrictive adverse alors que son équipe a le contrôle du ballon dans la zone avant.

Une tolérance est accordée au joueur qui tire, dribble ou fait l'effort de sortir de la zone.

❖ La règle des 5 secondes

Règles obligatoires

Application de la règle

La règle : un joueur en possession du ballon et étroitement marqué, dispose de 5 secondes pour dribbler, passer ou tirer au panier.

Sur une remise en jeu, le joueur effectuant la remise en jeu dispose de 5 secondes.

❖ Règle des 8 secondes

Règles obligatoires

Application de la règle

La règle : une équipe contrôlant le ballon doit tenter de passer le milieu de terrain un délai de 8 secondes.

❖ Règle des 24 secondes

Règles obligatoires

Application de la règle

La règle : une équipe contrôlant le ballon doit tenter un tir dans un délai de 24 secondes.

❖ Règle du retour en zone

La règle : une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone avant ne doit pas le ramener dans sa zone arrière.

Règles obligatoires

Application de la règle



RÈGLE 8 – FAUTES

Définition

Une faute est une infraction aux règles impliquant un contact personnel avec un adversaire ou un comportement antisportif.

Article 8.1 – Faute personnelle

La règle : tout contact empêchant la progression d'un adversaire, avec ou sans ballon – bloquer, pousser, tenir, accrocher... sera sanctionné par une faute personnelle, inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles.

Tolérance 0

Règles obligatoires

-Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer :

- Le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction.

-Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :

- Si le panier est réussi, panier accordé, avec réparation supplémentaire.
- Si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs.

Article 8.2 – Faute antisportive

La règle : une faute antisportive est une faute commise délibérément par un joueur ne jouant pas le ballon, ou provoquant un contact excessif et brutal sur un adversaire.

Règles obligatoires

Pas de faute antisportive sifflée en U9 et U11.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction au joueur et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu.

Commentaires :

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle

Article 8.3 – Faute technique

La règle : une faute technique est une faute sans contact qui sanctionne des termes irrespectueux, vers un joueur, vers l'arbitre. Elle sanctionne également un entraîneur qui pénètre sur le terrain.

Règles obligatoires

Pas de faute technique sifflée en U9 et U11 pour les joueurs.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et exiger une attitude correcte d'un joueur.

Application de la règle pour les éducateurs.

Article 8.4 Faute disqualifiante

La règle : tout comportement antisportif flagrant d'un joueur ou d'un éducateur est une faute disqualifiante.

Règles obligatoires

Pas de faute disqualifiante sifflée en U9 et U11

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu. Dans le cas de l'éducateur fautif, il ne quittera pas le terrain, mais son attitude sera signalée sur la feuille.

Commentaires

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle. Celle de l'éducateur sera considérée aux regards des règlements en vigueur (attention aux personnes non licenciées).

Article 8.5 – 5 fautes par joueur

La règle : un joueur ayant commis cinq fautes est éliminé et doit quitter le jeu.

Article 8.6 – Fautes collectives

Pas de fautes collectives sur les périodes 1 à 6.

Au cours d'une période, lorsqu'une équipe commet 4 fautes d'équipe, toute faute personnelle commise ultérieurement sera sanctionnée par 2 LF.

RÈGLE 9 – LA FEUILLE DE MATCH ET DISPOSITION PARTICULIERE

Article 9.1 – La feuille de match

Utilisation de la feuille E-Marque OBLIGATOIRE

Les périodes 1 et 2 = P1 Emarque

Les périodes 3 et 4 = P2 Emarque

Les périodes 5 et 6 = P3 Emarque

Les périodes 7 et 8 = P4 Emarque

Article 9.2 – Disposition particulière

Afin de répondre aux objectifs de formation du joueur, la défense **INDIVIDUELLE** est obligatoire.

Toutes les défenses de **zone demi-terrain organisée** sont **INTERDITES**.

Tous les écrans sur le porteur du ballon sont **INTERDITS**.

Tous les écrans entre non-porteurs du ballon sont **INTERDITS**

Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques :

Après plusieurs signalements et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique (ou directement une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique, membre de l'Equipe Technique Territoriale) :

- L'entraîneur et/ou le responsable du club sera contacté pour remédier à ce manquement au règlement

Si récidive il y a :

- La rencontre perdue par pénalité (rencontre constatée par la personne habilitée)

L'utilisation de stratégies collectives défensives, quelles qu'elles soient, sera bien évidemment efficace compte tenu de l'inexpérience des attaquants... On fera remarquer que c'est hypothéquer l'avenir des mini-basketteurs que de leur donner des éléments collectifs défensifs qui masqueront leurs faiblesses et qui ne leur permettront pas d'assurer leur progression !

Article 9.3 – Après match

En MiniBasket, chaque rencontre se termine par une poignée de main qu'échangent les joueurs, les arbitres, les éducateurs et un goûter !



Pour le respect de nos Mini Basketteurs et arbitres, nous demandons à tous les adultes de faire preuve de rigueur pour l'inconduite des accompagnateurs et encadrant.

En espérant, par le **respect** de ce règlement, que chacun (joueurs, éducateurs, arbitres, parents...) puisse **s'épanouir dans l'activité Mini-Basket**, nous vous souhaitons de **grands moments de convivialité, plaisir et de joie sur les terrains**

Bruno MARITON
Président du Comité Territorial 11-66

Signature manuscrite de Bruno Mariton.

Romain GOMEZ et Alexis DEVAUCHELLE
Conseillers Techniques Fédéraux CT 11-66